

St-Henri, le 28 avril 2013

### **Aux élèves finissants de St-Henri et de Montréal**

Objet : Carte d'occupation de la CCQ

Bonjour,

Suite aux visites des syndicats et de la CCQ et tel que discuté lors de la soirée des finissants de vendredi dernier, voici de l'information concernant la carte d'occupation.

Il y a trois façons d'obtenir cette carte.

- Premièrement, votre DEP vous donne le privilège de vous inscrire à un cours (CCGIC) de 15 heures, au coût de 110\$. Ce cours vous donnera votre carte « occupation » et vous permettra de travailler pour n'importe lequel des entrepreneurs inscrits à la CCQ. Il y a présentement environ 100 places disponibles pour ce cours pour les monteuses de lignes diplômés.
- Deuxièmement, vous pouvez faire la demande d'une carte d'exemption via le syndicat ou via un employeur si vous avez déjà une promesse d'embauche. Cette carte d'exemption est valide pour 3 mois et est exclusive à un seul employeur.
- Finalement, vous pouvez prendre le risque d'attendre de voir s'il y aura un bassin de pénurie. S'il y en a un et que vous avez une promesse d'emploi, vous devrez suivre le cours et payer 110\$. S'il n'y en a pas, vous ne pourrez pas obtenir de carte via cette opération.

Afin de vous rendre le meilleur service, nous organisons conjointement avec la CCQ, un cours dans les semaines à venir (2-3 semaines) pour nos finissants intéressés. Pour y participer, vous devez poser les deux actions suivantes :

- Compléter le formulaire d'inscription que vous a remis la CCQ vendredi dernier. Si vous n'étiez pas présent, contactez directement la CCQ afin d'en obtenir un, au <http://www.ccq.org/> Vous devez le poster à l'adresse suivante :  
**700, boul. Lebourgneuf**  
**Québec (Québec) G2J 1E2**  
N'oubliez pas de joindre votre chèque de 110\$ ainsi que votre choix syndical.

- Aussi, vous devez faire parvenir un courriel à l'adresse électronique du centre au [cfml.st-henri@cnavigateurs.qc.ca](mailto:cfml.st-henri@cnavigateurs.qc.ca) Dans ce courriel, vous devez nous indiquer vos nom et prénom et vous devez nous dire si vous souhaitez suivre la formation à Québec ou à Montréal. Nous devons obtenir vos réponses au plus tard, **mardi le 30 avril à 15h**. Après cette date, votre nom ne pourra être retenu.

Le cours se donne généralement une fin de semaine. Avec la liste de vos noms, le CFML enverra une attestation provisoire de réussite de votre DEP à la CCQ. Comme les attestations proviendront d'une adresse électronique de la Commission scolaire, elles seront considérées comme originales pour la CCQ. Finalement, c'est la CCQ qui vous contactera pour vous donner les informations relatives aux lieu et heures du cours.

En espérant que cette démarche vous aidera dans l'obtention de votre carte, je vous souhaite le meilleur des succès dans votre future carrière de monteur de lignes.

La directrice par intérim,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rachel Bégin', with a long horizontal stroke extending to the right.

Rachel Bégin